



Réponses aux questions des représentants de proximité TSO CFTC juillet 2025

1 - PAP Langon :

la salle de pause de ce PAP est sans fenêtre (pièce obscure) avec une surface inférieure à 3m² ... La Direction peut-elle envisager de réaménager l'agencement de ce PAP ?

Réponse : Cette agence fait effectivement partie du parc à rénover. Elle sera prise en compte dans le prochain Schéma Directeur Immobilier.

2 - CRC Digital et Sortant de Bordeaux :

Suite à la CRP de juin et à nos échanges concernant la panne de clim qui a sévi dans tout le bâtiment, nous souhaitons que le(s) TT posé(s) soi(en)t exceptionnel(s), à la charge de l'entreprise.

En effet, la réponse que vous nous avez apportée lors de notre dernière CRP ne nous convient pas, concernant l'intégration des TT dans le compteur annuel ;

Compte tenu de la durée de cette panne perdue depuis le 9 juin jusqu'à la semaine dernière, et étant donné qu'il s'agit d'un cas de force majeure, nous vous demandons de reconsidérer votre position ?

Réponse : La réponse apportée en CRP de juin, tenait compte de la situation qui venait de se produire, d'où les informations données concernant la décision de la direction dans un premier temps de lever le travail sur site, les collaborateurs pouvaient donc poser ou modifier leurs jours de télétravail sur leur compteur mensuel et/ou annuel.

Par la suite, au regard des températures élevées et de la durée du dysfonctionnement, le télétravail a été ouvert plus largement.

3 - CRC Digital et Sortant de Bordeaux :

Toujours concernant cette panne de clim qui a perduré plus de 20 jours, on nous a fait remonter qu'il était obligatoire de venir sur site lors des réunions hebdomadaires : n'est ce pas en contradiction avec les dispositions que la Direction avait prises pour pallier justement à cette problématique liée à la chaleur ?

Dans le cas où une nouvelle panne de clim pouvait se déclarer à nouveau, sur ce CRC ou toute autre service, la Direction peut elle nous indiquer une ligne directrice conforme à ce qui doit être mis en place, ainsi qu'au nouveau décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur ?

Réponse : Comme vous le savez la présence sur site d'au moins une journée par semaine est prévue par l'accord, notamment dans un souci de cohésion, de vie du service, d'accompagnement managérial et pour éviter également l'isolement des collègues.

Les mesures spécifiques en cas de canicule ou fortes chaleurs sont décrites dans RH Connect, de plus une information générale a été faite à l'ensemble des salariés le 2 juillet.

En outre, le manager reste l'interlocuteur direct en cas de questionnement complémentaire des collaborateurs concernant ces situations.

4 - PAP Mérignac :

Après visite de ce site, on nous remonte que le bailleur aurait procédé à la résiliation du bail pour fin 2026; pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information ?

Comme dit en CRP, Madame Camas nous a indiqué qu'une mise en demeure pour remise en conformité des installations et du bâtiment, était en cours, la Direction peut-elle nous confirmer que cette mise en demeure a bien été envoyée au bailleur propriétaire de l'immeuble ?

Réponse : Le bailleur n'a pas procédé à une résiliation de bail. Aucune alerte sur ce point. Quant aux dysfonctionnements liés à la qualité du bâtiment, nos équipes immobilières suivent de très près le dossier et engagent toutes les mesures nécessaires à un rétablissement de la situation.

5 - Panneaux d'affichage PAP :

Comme évoqué lors de nos échanges pendant la CRP, nous vous faisons remonter les problématiques liées aux panneaux d'affichage syndical suite à nos visites en PAP :

_ PAP MÉRIGNAC : le panneau est limité en surface, mais présent, en revanche il n'y a pas de cloisonnement d'affichage par OS

_ PAP LANGON : pas de panneau d'affichage syndical

_ nous vous confirmons l'absence de panneaux d'affichage sur les PAPs suivants : LORMONT, LA TESTE, ST MEDARD EN JALLES, BÈGLES, MARMANDE, VILLENEUVE SUR LOT et NARBONNE

La Direction peut elle nous indiquer si le nécessaire a été fait ?

Réponse : Le cloisonnement entre OS n'est pas indispensable, si la place est bien là pour afficher les informations syndicales.

Concernant les PAP remontés, ils sont bien identifiés par la direction ; une commande est en cours, le tout sera régularisé courant septembre.

Le tableau réglementaire est bien présent avec les informations syndicales (élections par ex) ; il s'agit d'un tableau complémentaire pour permettre d'afficher la communication syndicale.

6 - Projet Mercure fonction conseiller hybride - CRC PRO Tours :

Dans le cadre du projet Mercure, il y avait des postes de conseiller hybride proposés dans 8 villes spécifiques, ne comprenant pas celle de Tours.

Hors on constate qu'un poste a été créé et attribué, sur cette ville, SANS APPEL D OFFRE, alors que des collègues auraient été intéressés.

En effet, Tours, qui n'était pas initialement prévu, intéressait de nombreuses personnes au sein du CRC pro.

Pouvez-vous expliquer pourquoi ce choix a été fait et notamment pourquoi aucun appel d'offre n'a été publié ?

Réponse : Un manager du CRC Pro de Tours a émis le souhait de s'investir dans cette expérimentation sur la zone de Tours, la Direction a accepté sa demande.

7 - PAP Perpignan Brousse :

Le jour de notre visite dans cette agence, nous constatons 77 visites clients (déclarées) pour seulement 2 collègues en réception !

il y a un sous-effectif flagrant, malgré l'entraide et la présence d'une intérimaire..

et cela de façon plus générale, nous constatons sur les zones PAP TSO, de plus en plus de difficultés à tenir la cadence, notamment les débuts de semaine (ici en l'espèce, le lundi concernant Brousse, le mardi concernant Languedoc).

qu'en est il de la situation des deux PAPs Perpignanais ? Comment celle-ci peut-elle évoluer favorablement pour le bien être de nos collègues ?

Réponse : L'agence de Perpignan Brousse compte 6 conseillers.

En moyenne depuis le début de l'année ; 14,5 visites par ETP pour 3,5 ETP présents moyen par jour. En fonction des absences - programmées ou imprévues - l'effectif présent peut effectivement varier.

La perspective du regroupement des deux agences de Perpignan en 2026 permettra une meilleure adéquation ressources aux flux et une meilleure répartition de l'activité.

Par ailleurs, nous avons recruté un ETP supplémentaire sur le PAP de Perpignan, qui arrive en septembre. Il s'agit d'une personne formée, en mobilité interne.

8 - PAP Béziers :

Des travaux d'isolation sont nécessaires compte tenu de l'exposition de ce PAP à la chaleur. La Direction peut elle intervenir et mettre en demeure la copropriété de l'immeuble de faire ces travaux ?

Réponse : Un store occultant est présent et la direction n'avait pas identifié de besoin complémentaire.